

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 862

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 36, supprimer les mots :

« contrats d’assurance maladie complémentaire afférents aux ».

II. – En conséquence, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« des contrats d’assurance maladie complémentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.